

COMMUNIQUE AUX ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES
DE LA SMID SA

*Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
Chers actionnaires de la SMID SA,*

En date du 12 février 2021 aux environs de 14h, une escouade de policiers des ESIR (Equipes Spéciales d'Intervention Rapide), sans aucune réquisition d'un procureur de la république de la ville, et donc sans droit, a fait irruption au siège de la SMID SA accompagnée d'un collaborateur de Mc OWONA Suzanne, huissier de justice à Douala prétendant exécuter une décision de justice, mais n'ayant avec lui aucun titre exécutoire comme l'a fait observer le conseil juridique de la société. , et comme l'a admis l'officier de police qui conduisait les forces de l'ordre.

Cet Acte fait suite à une décision rendue **ce même 12 février à 10h 05mn**, et dont le juge, d'une célérité suspecte et inhabituelle, a fait délivrer une copie grosse quelques heures après, contrairement aux usages du palais.

La procédure avait été engagée par la Mairie de la Ville de Douala, entité juridique inexistante dans les textes régissant les collectivités territorialement décentralisées, et dont le Maire de la Ville, arguant de son statut, prétend qu'il devrait occuper de droit le fauteuil de Président du conseil d'administration de la société, ce qui est contraire aux textes de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et aux statuts de la SMID SA.

Le représentant de la CUD (catégorie A des actionnaires) n'a pas assisté à une seule réunion, ni un conseil d'administration de la société, bien que régulièrement convoqué.

Cette situation sans précédent arrive dans un contexte où la SMID SA ayant obtenu **une ordonnance du 04 septembre 2020 prorogeant la tenue de son assemblée générale au plus tard le 31 mars 2021** conformément aux dispositions légales, est en pleine préparation de ces assises prévues exactement pour le 25 mars 2021 avec pour principaux points à l'ordre du jour :

- L'examen des comptes de la société ;
- Les rapports des deux commissaires aux comptes sur la situation de la société
- Le renouvellement des administrateurs.

La SMID SA, constituée par appel public à l'épargne, est sous la surveillance de la Commission de Supervision des Marchés Financiers (COSUMAF) dont la mission d'inspection effectuée du 02 au 06 novembre 2020 a approuvé le chronogramme établi jusqu'à la tenue de l'assemblée générale.

L'attitude de la Mairie de la Ville, de l'huissier agissant sous ses ordres, et des agents ayant faits irruption dans la société sans aucun droit constitue une voie de fait.

La CUD qui est certes un actionnaire de référence, n'est pas actionnaire majoritaire. Elle ne dispose donc pas de droits spéciaux, et il est regrettable que tous ses actes aient pour objet jusqu'à nos jours, d'entraver la bonne marche de la société et la réalisation des projets pilotes malgré les différents courriers et rencontres faits par le passé.

N'ayant pas pu continuer à ce jour à faire usage illégal de la force publique (Police Nationale), Le Maire a désormais posté des agents de la police municipale aux entrées de la société (situation tendant à faire croire une fois de plus que la SMID SA est un organe de la CUD), pour empêcher tout travailleur y compris ceux n'étant pas de la SMID SA d'y avoir accès.

Malgré ce regrettable coup de force, les dispositions sont en train d'être prises pour un retour rapide à la normale.

Douala, le 13 Février 2021



Fabrice T. PETTON
Directeur Général

Ampliation

- PCA SMID SA
- COSUMAF
- MINISTRE DES FINANCES